



## Peut on cumuler le mandat de syndic et celui de président ?

Par **Eden99**, le **05/04/2012** à **22:36**

Bonjour,

Lors de notre dernière AG, la même personne s'est présentée, est allé(e) élu(e), en tant que Président du Conseil Syndical, Syndic (bénévole je précise) et même secrétaire !!!

D'où ma question, il me semble très curieux que l'on puisse cumuler ces 3 mandats ?

Cependant, en cherchant un peu sur le net, je trouve tout le contraire. Est-ce que quelqu'un aurait une réponse ? mais surtout pourriez-vous me citer les articles de loi en référence !

Par avance, je vous remercie.

Par **pieton78**, le **06/04/2012** à **19:58**

Le syndic (bénévole ou pas) est élu par l'AG, le Président du conseil syndical est élu par le CS.

Il n'y a pas d'interdiction à cumuler les 2 fonctions même si c'est très maladroit.

Le secrétariat de séance est assuré par le syndic sauf si l'AG en décide autrement.

Pour en savoir plus reportez-vous à :

unarc guide syndic bénévole